

Appréciation de la valeur professionnelle
Guide de l'évaluateur de l'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)

CRITÈRES D'APPRÉCIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP		Questions permettant de renseigner la grille
Compétences professionnelles et technicité :	Capacité à contribuer à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation : répond aux besoins identifiés avec technicité et ajuste ses actions	L'AESH participe-t-il à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève ? Participe-t-il aux réunions concernant l'élève, en tant que membre de l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) ? Rend-il compte des éventuels décalages entre les besoins exprimés dans le projet (PPS) et les réalités du quotidien ?
	Volonté de s'informer et de se former	L'AESH montre-t-il un intérêt particulier pour le handicap de l'élève qu'il accompagne ? L'AESH montre-t-il un intérêt particulier pour d'autres formes de handicap ? Cherche-t-il des informations sur le sujet ? Sollicite-t-il une formation afin de mieux accompagner l'élève ?
	Capacité à exercer un regard critique sur ses actions	L'AESH est-il en capacité d'exercer un regard critique sur ses actions ?
	Identification et respect des places et rôles de chacun, y compris des partenaires	L'AESH identifie-t-il la place et le rôle de chacun y compris des partenaires de l'école?
	Qualités d'expression écrite et orale	L'AESH s'exprime-t-il de manière compréhensible pour l'élève ? Sait-il adapter son langage afin de faciliter la compréhension de l'élève qu'il accompagne ? Le langage est-il approprié aux caractéristiques de l'élève ? Est-il capable de mener un échange et d'argumenter ? L'AESH est-il capable de prendre la séance en note de façon correcte et compréhensible ?

Contribution à l'activité du service :	Capacité à partager l'information, à transférer les connaissances et à rendre compte	L'AESH partage-t-il avec l'enseignant ses observations dans les domaines suivants : aides apportées, réussites, difficultés, réactions de l'élève accompagné.
	Capacité à prendre en compte les remarques des enseignants et à respecter leur rôle et place	L'AESH adopte-t-il une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les enseignants ? L'AESH prend-il en compte les remarques de l'enseignant afin d'améliorer la prise en charge de l'élève qui lui a été confié?
	Dynamisme, rigueur, efficacité et fiabilité	L'AESH mène-t-il ses tâches avec dynamisme et rigueur ? Fait-il preuve d'efficacité ? Fait-il preuve d'autonomie ?
	Sens du service public, conscience professionnelle et discrétion	L'AESH est-il conscient de la confidentialité liée à sa mission? Répond-il aux parents sur les points qui le concernent exclusivement ? Est-il capable de ne pas répondre à la place de l'enseignant sur les questions qui concerne l'apprentissage ? Rend-t-il compte régulièrement à l'enseignant ?
	Capacité à respecter l'organisation collective du travail (ponctualité, posture,...)	Répond-il aux exigences de ponctualité et d'assiduité ?
Capacités professionnelles et relationnelles :	Autonomie, discernement et sens des initiatives dans l'exercice de ses attributions	Prend-il des initiatives afin d'aider l'élève ? Attend-il au contraire qu'on lui dise systématiquement comment se comporter ?
	Respect de l'autonomie de l'élève (ne fait pas à sa place) et établissement d'une relation juste avec lui	Est-il conscient de la nécessité de développer l'autonomie de l'élève ? Veille-t-il à laisser l'élève faire seul les tâches demandées le plus souvent possible? Prend-il l'initiative de se ménager des temps d'observation de l'élève ? Encourage-t-il l'élève accompagné ?
	Capacité à travailler en équipe et disponibilité pour le faire	L'AESH participe-t-il à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre dans l'école ? Fait-il preuve de disponibilité ?
	Aptitudes relationnelles (avec le public et dans l'environnement professionnel), notamment maîtrise de soi	Adopte-t-il une attitude favorable à l'écoute et aux échanges dans l'environnement professionnel? Fait-il preuve de maîtrise de soi dans des situations sensibles ? Fait-il preuve de distance professionnelle envers l'élève et sa famille ?

Formation : Rappel : Le temps de formation fait partie du temps de travail. Il est pertinent de préciser, le cas échéant, les réticences de l'AESH à participer à des formations.

Avis sur la manière de servir de l'intéressé(e) :

Pour le premier degré, si la reconduction du contrat ne s'avère pas souhaitable, l'évaluation et le rapport circonstancié doivent être transmis à l'inspecteur de la circonscription. Pour le second degré, si la reconduction du contrat ne s'avère pas souhaitable, l'évaluation et le rapport circonstancié doivent être transmis à la DSDEN.